

Intitulé du stage : Recyclage Secourisme PSE 1 / PSE 2 / DAE.....

Dates : 22/10/18 ou 23/10/18 ou 24/10/18 ou 25/10/18 ou 26/10/18 ou 27/10/18 ou 05/11/18 ou 06/11/18 ou 07/11/18 ou 08/11/18 ou 09/11/18 ou 10/11/18

Durée : **1 jour soit 7h30**

Lieu de la formation : **Maison de la Montagne du Massif des Vosges – 2 rue des Boudières – 88250 LA BRESSE**

Souhaitez-vous l'envoi par nos services d'une convocation : par courrier par mail

Nom du participant : **Prénom du participant :**

Date de Naissance :

Adresse :

Tél : **Adresse Mail :**

Si formation suivie dans un cadre spécifique (CPF, CSP, ...) – précisez :

Coût nets de taxes : 130,00 €.....

- S'engage à régler 30 % du coût de la formation à la réception du contrat de formation professionnelle.
- S'engage à régler le solde du coût du stage (cocher la case correspondante)
 - Par chèque à l'ordre de CCI VOSGES
 - Par virement (CIC – IBAN : FR76 3008 7336 8100 0208 5490 203)
 - Par mandat
 - Par l'intermédiaire d'un OPCA ou autre (*Lorsque l'OPCA rembourse les coûts pédagogiques au prorata des présences, le particulier s'engage à régler le complément*)
- Tout stage commencé est dû en totalité.

Facture à établir à l'ordre de le Particulier l'OPCA (joindre copie de l'accord de prise en charge) le Pôle Emploi

Attention : A défaut de la réception par nos services (avant la fin du stage) de l'accord de prise en charge de la formation par l'OPCA, CCI Formation facturera directement le particulier.

Réservé au Centre

Nom et adresse de facturation (si différente de celle du participant) :
.....
Date :

Signature du particulier	Contrôle CCI Le : Par : Visa :
--------------------------	--

Informations pratiques

Avant l'inscription :

Toutes les informations relatives à une formation vous seront adressées par courrier sur simple demande à notreservice CCI Formation.

Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire à la de formation de votre choix, il vous suffit de nous retourner le bulletin d'inscription dûment complété par courrier ou par mail, au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage.

Une inscription effectuée par tout autre moyen ne sera considérée comme définitive qu'à réception du bulletin d'inscription au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage.

Contrat de formation professionnelle :

Pour chaque inscription, un contrat de formation professionnelle est adressé à l'apprenant (ou à son représentant légal si il est mineur) en 2 exemplaires, à nous retourner signés, accompagnés du règlement de 30 % du coût de la formation (cet acompte sera encaissé).

Convocation :

8 jours avant le démarrage du stage, une convocation récapitulant les détails pratiques d'organisation du stage (date, lieu, horaires, accès, ...) vous sera adressée.

Annulation inscription :

Toute annulation d'inscription doit nous être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours avant l'ouverture du stage. A défaut, l'acompte de 30% du coût de la formation ne sera pas remboursé.

Report de session :

CCI Formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage en raison d'un nombre insuffisant de participants ou pour tout cas de force majeure. Les participants seront avertis dans les meilleurs délais. Dans ce cas, un conseiller prendra contact avec vous pour vous guider vers la meilleure solution.

En fin de stage :

Une attestation de stage individuelle est délivrée au participant à l'issue de la formation.